

➤ **Si vous désirez en savoir plus sur le crédit renouvelable et la carte de crédit Exclusiv'Ford associée :**

- renseignez-vous à l'accueil de votre concession,
- téléchargez le dépliant complet sur le fonctionnement de la carte et ses avantages sur :

[www.cetelem.fr/cartes-partenaires](http://www.cetelem.fr/cartes-partenaires)

(coût de connexion selon opérateur)

➤ **Vous souhaitez y souscrire ?**

Il suffit de vous rendre dans votre concession et de vous munir :

- d'une **pièce d'identité en cours de validité** (hors permis de conduire),
- d'une **carte bancaire**,
- d'un **RIB** au format BIC-IBAN ou RIB + un **justificatif de domicile** si les adresses sont différentes,
- d'un **justificatif de revenus** pour une souscription de 1 000 € à 4 500 €.\*

\* Conditions au 01/03/2016

Sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BNP Paribas Personal Finance. Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance, 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, Société Anonyme au capital de 529 548 810 €, 542 097 902 RCS Paris. N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr). Vous disposez d'un droit de rétractation.

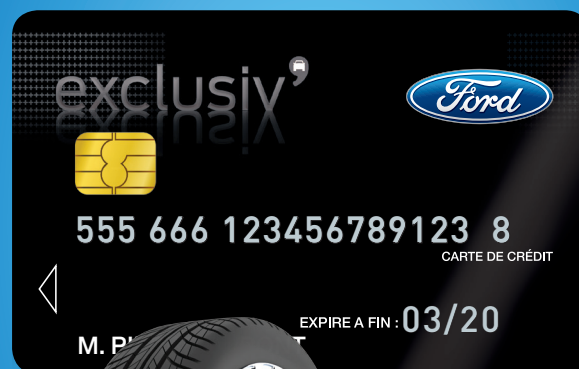


www.agencecosmic.com - Réf. :10067926N - avril 2016 - © Shutterstock



FORD SERVICE  
ford.fr

## Devenez un client VIP !



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de financement avant de vous engager.

# > Cumulez les privilèges

Choisir la **carte de crédit Exclusiv'Ford** associée à un crédit renouvelable, c'est bénéficier de nombreux avantages à découvrir dès maintenant !



## Les avantages de la carte

**30 €**  
offerts<sup>(1)</sup>

### Une offre privilégiée.

Vous profitez d'un **bon de réduction de 30 € offerts<sup>(1)</sup>** à valoir sur vos achats d'un montant minimum de 300 € d'achats.

Recevez  
**5%**<sup>(2)</sup>

### Un bon de réduction pour vous remercier de votre fidélité.

Vous obtenez **5 % du montant de vos achats en bon de réduction** dès 300 € d'achats sur les 11 derniers mois<sup>(2)</sup>, une fois par an.

Bénéficiez de  
**10%**<sup>(3)</sup>

### Une remise permanente sur vos accessoires auto.

Vous bénéficiez d'une remise permanente de **10 % sur vos achats d'accessoires** réglés avec la carte de crédit Exclusiv'Ford<sup>(3)</sup>

Contrôle technique<sup>(4)</sup>  
**OFFERT**

### Un contrôle technique offert.

Vous effectuez les 4 premières révisions annuelles de votre Ford dans le réseau Ford et nous **vous offrons alors la visite initiale de votre Passeport Contrôle Technique<sup>(4)</sup>.**

Franchise<sup>(5)</sup> bris de glace  
**OFFERTE**

### Une franchise bris de glace offerte.

Vous devez réparer, remplacer votre pare-brise ou optique et votre assureur vous applique **une franchise bris de glace<sup>(5)</sup> que nous vous offrons** (dans la limite de 80 €).

## Les utilisations de la carte

Remboursez en  
**3, 5 OU 10 FOIS<sup>(6)</sup>**

### Des offres de financement adaptées.

Vous choisissez de rembourser vos achats en **3, 5 ou 10 fois** à crédit<sup>(6)</sup>.

Carte de crédit Exclusiv'Ford facultative et gratuite associée à un crédit renouvelable. Les achats réalisés avec la carte de crédit Exclusiv'Ford sont réglés au comptant, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de compte, en contactant le prêteur.

(1) Une fois votre contrat définitivement conclu et 4 mois après la réception de votre carte de crédit Exclusiv'Ford, vous recevrez à votre domicile un bon de réduction de 30 € utilisable dès 300 € d'achats réglés avec la carte de crédit Exclusiv'Ford. Il sera valable dans votre concession. Offre non cumulable avec un autre bon de réduction ou autres promotions en cours, dans la limite de la date de validité indiquée sur le bon de réduction. (2) Un bon de réduction vous est adressé à la date anniversaire de votre carte de crédit Exclusiv'Ford s'il atteint un montant supérieur ou égal à 15 € (soit un montant d'achats minimum de 300 € effectués au cours des 11 derniers mois et réglés avec la carte de crédit Exclusiv'Ford). Il ne peut excéder 80 €, doit être utilisé en une seule fois dans les 12 mois dans votre concession, pour tout achat supérieur à 200 €. Il ne peut être cumulé avec une autre offre promotionnelle. (3) Offre de remise non cumulable avec une autre offre en concession. Hors GPS et autoradio. (4) 4 révisions annuelles Ford = Passeport contrôle technique offert (carte cessible). Offre valable dans le réseau Ford participant, durant 5 ans à compter de son émission et uniquement chez le concessionnaire ou agent Ford émetteur. Conditions détaillées de l'offre disponibles à l'Accueil Service Ford. (5) Offre plafonnée à 80 € TTC, valable pour tout remplacement de votre pare-brise dans le réseau Ford. Le montant de votre franchise est précisé dans votre contrat d'assurance « Bris de glace ». (6) Offres réservées aux titulaires du crédit renouvelable associé à la carte de crédit Exclusiv'Ford exclusivement dans les concessions Ford, valable du 01/03/2016 au 31/12/2016 pour une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable de 150 € à 4 500 € remboursable sur une durée de 3 mois, 150 € à 4 500 € remboursable sur une durée de 5 mois, de 300 € à 4 500 € remboursable sur une durée de 10 mois (dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable). Les mensualités de l'utilisation spéciale s'ajoutent à celles des utilisations courantes éventuelles et ultérieures de votre crédit renouvelable.